

MINES

L'activité minière au Sénégal remonte à plusieurs siècles. En effet, les historiens africanistes nous apprennent que les centres traditionnels d'orpaillage où les graviers des lits des rivières étaient traités, se répartissaient entre les bassins du Sénégal, de la Gambie et du Haut Niger.

Le plus pittoresque c'était que ces placers aurifères en période d'activité étaient placés dans un contexte de technicité¹ minière reconnue : le chef de village, maître incontesté du gisement, procédait aux sacrifices rituels et répartissait selon les coutumes malinkés à chaque famille sa zone d'action. Le travail de chaque mineur consistait alors à creuser un puits à l'emplacement attribué et, lorsque le soubassement était atteint, à se diriger le plus vite possible vers les puits les plus proches. Le mineur avait le droit d'exploiter son puits jusqu'au point de rencontre avec ses voisins. Dans ces sites gravitait une foule de « dioulas » (commerçants) comme actuellement dans tous les placers africains.

Les minerais de fer et de cuivre avaient permis aussi l'existence d'une industrie métallurgique de faible capacité destinée à satisfaire les besoins des forgerons des villages.

Bien qu'embryonnaire, l'industrie minière d'alors, posait les mêmes préoccupations que les exploitations modernes : découvrir, exploiter et vendre pour faire l'épargne en vue de la réalisation d'objectifs de développement.

L'ouverture à partir des années 50 avec des deux (02) grandes mines² de phosphates a fait le bonheur de l'économie sénégalaise pendant plusieurs décennies, à travers le fleuron de l'industrie nationale, les Industries Chimiques du Sénégal (ICS). Ces gisements sont aujourd'hui en train d'être surpassés par d'autres d'excellente qualité en cours d'exploration ou de confirmation³. Les réserves en phosphates du Sénégal sont évaluées entre cinq cent (500) millions à un (01) milliard de tonnes, ce qui pourrait le placer dans le « top-ten » mondial des pays producteurs dans les années à venir.

I. MESURES CONCRETES ET PROGRES REALISES

¹ La perforatrice moderne était représentée par un pic, le treuil par une corde, la cage de descente par des calebasses.

² Ces mines ont été ouvertes à Taïba et à Lam-Lam dans la région de Thiès située à environ 80 à 100 Km de Dakar.

³ Il s'agit des gisements de Matam, de Coki, de Gossas, de Niakhène.

De nos jours, le secteur minier continue de jouer un rôle considérable dans l'économie sénégalaise, à la fois par ses effets directs sur la production nationale et le volume des exportations et, par ceux induits relativement à l'emploi, aux infrastructures économiques et sociales, au développement technologique et technique en général.

Dès lors, dans un contexte mondial marqué par la crise financière internationale où la seule voie de sortie viable reste la relance de l'investissement, le Sénégal se présente comme une belle opportunité pour tous les investisseurs au regard de sa stabilité politique et sociale et aux avantages comparatifs tels que l'existence d'infrastructures de dernière génération, des ressources humaines de qualité et un Code minier offrant un régime fiscal et douanier compétitif, attractif, clair, transparent, simple et moderne.

1) La mise en place d'un environnement politique favorable au développement du secteur

La Déclaration de Politique Minière adoptée le 06 mars 2003, énonce les grandes orientations de la stratégie de développement du secteur minier qui sont :

- l'allègement et la simplification des procédures administratives ;
- l'amélioration du dispositif d'incitation à l'investissement minier ;
- le développement de l'exploitation artisanale et de la petite mine ;
- la valorisation et la transformation sur place des produits miniers ;
- la protection de l'environnement ;
- la formation des agents et le renforcement des capacités des institutions en charge de la gestion du secteur minier ;
- le développement de l'expertise nationale et l'implication des capacités nationales dans le développement du secteur minier.

Ces orientations sont totalement prises en charge par le code minier qui est l'instrument essentiel de promotion des investissements dans ce domaine.

2) L'adoption d'un dispositif juridique adéquat

Pour promouvoir l'investissement minier et encourager la mise en valeur rationnelle des ressources du sous-sol, le Sénégal s'est doté d'une législation minière moderne, plus conforme à l'orientation générale du droit minier international et des directives communautaires de l'UEMOA. Il s'agit de la loi n°2003-36 du 24 novembre 2003 portant Code minier et du décret n°2004-647 du 17 mai 2004 portant les modalités d'application de ladite loi. Parmi les innovations majeures apportées par ce texte, on note :

- l'institution d'un fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales qui est un mécanisme de redistribution des revenus miniers qui instaure une bonne gouvernance du secteur minier et une équité sociale ;
- la consécration d'un fonds de réhabilitation des sites miniers qui constitue une garantie de bonne fin pour le respect des obligations de remise en état des sites miniers exploités.

3) L'amélioration des outils et des infrastructures géologiques et le renforcement institutionnel

Depuis 2004, la promotion du secteur minier a mobilisé d'importants moyens et efforts axés sur la mise à jour des connaissances et des infrastructures géologiques, le renforcement institutionnel du Ministère chargé des mines et la promotion des investissements directs étrangers.

C'est ainsi que le Programme d'Appui au Secteur Minier (PASMI) financé par l'Union Européenne dans le cadre du 9^e Fonds Européen pour le Développement (FED), pour un montant de treize (13) millions d'Euros, a permis le renforcement des capacités institutionnelles et la réalisation de projets de mise à jour des infrastructures géologiques, à savoir :

- **la cartographie du Bassin Sédimentaire;**
- **la géophysique Aéroportée du Sénégal oriental;**
- **la cartographie Géologique du Sénégal Oriental;**
- **la mise en place d'un Centre de Documentation et du Cadastre Minier (CDCM).**

Les infrastructures géologiques acquises à travers le PASMI, auront sans nul doute un impact significatif et durable dans l'attrait du Sénégal pour les investissements miniers. Elles confortent les investisseurs déjà présents dans les secteurs de l'or, du fer, du phosphate, du zircon, du titane, des calcaires, des argiles industrielles et de l'uranium. Elles favoriseront la relance et la diversification de l'exploration minière avec de nouvelles substances (cuivre, chrome, lithium, étain, molybdène, nickel, platine, baryum, lignite, charbon).

Les efforts soutenus de promotion minière déployés depuis 2004, en s'appuyant sur le nouveau dispositif législatif et réglementaire, permettront d'attirer un important flux d'investissement tant dans l'exploration que dans l'exploitation de l'or, du fer, du zircon et du calcaire, avec un montant cumulé de près de trois (03) milliards de dollars pour la période 2005-2012.

Ces programmes d'investissements représentent un enjeu considérable pour le développement économique et social parce qu'ils contribuent à la croissance économique, au développement local et à la lutte contre la pauvreté.

4) Le développement de l'exploitation artisanale de l'or

L'exemple le plus important est la mise en œuvre du Projet « d'Appui à l'Orpaillage ». Ce projet terminé en mars 2009, avait pour objectifs 1) l'assistance pour l'amélioration de la production d'or ; 2) l'amélioration durable des conditions de vie des populations concernées à travers la protection de l'environnement et l'amélioration des conditions de santé dans les zones d'orpaillage; 3) la définition d'un statut légal pour les orpailleurs et d'organisation pour améliorer le rendement et les revenus.

Grâce à ce projet, le Sénégal dispose aujourd'hui d'une importante banque de données sur le secteur de l'orpaillage qui représente un grand enjeu socio-économique dans la région de Kédougou, où il mobilise 20% de la population, et impacte directement ou indirectement sur la moitié des habitants de la zone.

5) L'accroissement des investissements miniers et du soutien au secteur privé

L'accroissement des investissements a concerné tout le secteur.

L'entrée en production de la mine d'or de Sabodala depuis le 19 mars 2009 consacre l'appartenance du Sénégal au cercle restreint des pays producteurs d'or, avec un investissement total de plus de cent dix huit (118) milliards de FCFA. La production annuelle sera d'environ quatre (04) tonnes d'or (136 000 onces) pendant au moins dix (10) ans, correspondant à un chiffre d'affaire annuel de 60 milliards de FCFA (au cours de l'once à 950 USD). La mine offre quatre cent trente (430) emplois permanents directs, six cent (600) emplois à travers la sous-traitance et quatre cents (400) postes journaliers. Les revenus tirés par l'Etat sont évalués à huit (08) milliards par an pendant les six (06) premières années de production et, à près de dix neuf (19) milliards par an à partir de la 7^e.

La **remise à niveau de l'outil de production des Industries Chimiques du Sénégal (ICS)** entamé depuis 2008, est un important programme de révision, de modernisation et de remise à niveau de ses équipements à la suite de sa recapitalisation à hauteur de cent (100) millions de dollars US. Il permettra à l'entreprise de renouer avec sa pleine capacité vers la fin 2009. Au delà de la conservation des emplois et des acquis sociaux, l'achèvement de ce programme aura un impact substantiel sur les fondamentaux de l'économie sénégalaise, eu égard au poids des ICS et aux fléchissements enregistrés durant la période de crise entre 2005-2007 sur le PIB et les recettes d'exportation.

L'extension et la modernisation de la cimenterie SOCOCIM réalisée dans la période 2007-2009 pour un coût total de cent (100) milliards de FCFA fera passer la capacité de production de la SOCOCIM de deux millions (2.000.000) à trois millions cinq cent (3.500.000) tonnes par an. Ce qui aura un effet très bénéfique pour le marché local et sous-régional de ciment qui a connu ces dernières années de fortes tensions. Le volet « modernisation » qui a permis une mise aux normes environnementales des émissions de poussières qui sont depuis fin 2008 en-deçà des seuils standards internationaux.

L'extension de la cimenterie Ciments Du Sahel de Kirene (CDS) d'un coût total de 111,5 milliards de FCFA, entamée en 2007, fera passer la production des CDS d'un million deux cent mille (1.200.000) à trois millions (3.000.000) de tonnes de ciment par an à partir de 2010. A l'achèvement de ce projet vers fin 2010, le taux de couverture du marché sénégalais par les cimenteries CDS et SOCOCIM sera de 200%.

Outre les effets positifs attendus en termes d'avantages économiques et financiers pour l'Etat et en termes de baisse sur le prix du ciment pour les consommateurs nationaux, cette situation placera le Sénégal dans une position confortable de pays exportateur de ciment.

- **le lancement de trois (03) nouveaux projets de cimenteries.**⁴

II. ENSEIGNEMENTS TIRES ET BONNES PRATIQUES

Sur le plan des ressources humaines, la faiblesse des effectifs de l'administration minière ne facilite pas l'exécution correcte des tâches de suivi et de contrôle des activités du secteur. Cette situation limite aussi toute possibilité d'intervention directe dans les programmes de recherche géologique et minière. Néanmoins, l'Etat du Sénégal dispose depuis 1980, à travers les institutions de formation et de recherche telles que le Département de Géologie et l'Institut des Sciences de la Terre, d'outils de formation de cadres polyvalents.

Par ailleurs, un lycée technique a aussi été créé dans la zone de Kédougou pour former les populations proches des exploitations aux métiers du secteur minier.

La coopération entre les différents acteurs du secteur a été fortement renforcée avec la collaboration accrue entre l'administration chargée des mines, les opérateurs économiques et les structures de formation et de recherche.

⁴ Il s'agit de **Xewell Cimenteries** avec une capacité d'un (01) million de tonnes ; **Dangote** avec une capacité de deux (02) millions de tonnes et **SDI** avec une capacité d'un million et demi de tonnes

Le sous-secteur de l'orpaillage est mieux encadré afin d'améliorer les techniques de récupération de l'or, la productivité et les capacités de gestion.

La préoccupation environnementale est mise en avant par des mesures de sauvegarde et de renforcement de la sécurité dans les exploitations industrielles et artisanales.

Il faut reconnaître que le secteur minier a réalisé de grandes performances en matière d'investissement et de prise en charge des impacts environnementaux et sociaux. Le développement du secteur a impulsé l'implication de tous les acteurs concernés dans la gestion de l'environnement des sites de production. Même si des difficultés demeurent encore, il convient de reconnaître que systématiquement, tous les projets miniers qui ont vu le jour après 2001 ont satisfait à l'obligation de réaliser une évaluation environnementale préalable.

Sur le plan social, les réalisations ont montré la nécessité de collaborer étroitement avec les acteurs locaux et de partager les bénéfices des exploitations avec les populations.

III. CONTRAINTES, DEFIS ET PERSPECTIVES

1) Contraintes

Le Sénégal appartient à un ensemble géologique réputé pour la richesse et la diversité de ses potentialités minières. Toutefois, le secteur fait face à des contraintes dont les plus importantes sont la lourdeur des investissements et le déficit d'infrastructures de transport adéquates. Il s'y ajoute l'incertitude liée à la fluctuation des cours mondiaux des prix des minerais et des métaux ainsi qu'aux paramètres de viabilité économique des gisements. L'administration minière est confrontée à une insuffisance de moyens humains et matériels, une faiblesse de motivation du personnel et des difficultés de mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités.

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes, des contraintes budgétaires ont entravé l'exécution du projet de recherche des substances de carrière dans les régions de Thiès et de Louga. En effet, l'inscription budgétaire de 2008 reportée à l'exercice 2009 a de nouveau été annulée en raison des ponctions budgétaires. Or, il s'agit d'un projet d'une importance capitale pour l'économie nationale du fait de la pérennisation de l'offre de matériaux de construction pour le secteur du bâtiment et des travaux publics, une diminution significative des nuisances environnementales des carrières et des conflits d'occupation du sol.

A cela, s'ajoutent les dégradations sur le plan environnemental. En effet, le développement du secteur a favorisé l'exploitation de certains gisements situés dans le

domaine arable⁵. Les terres qui s'y trouvent se dégradent du fait des fouilles des orpailleurs, alors qu'elles sont très fertiles et aptes à la culture de certaines céréales comme le maïs. Egalement, des sols argileux bien structurés et ayant de bonnes capacités de rétention en eau sont décapés ou pollués à cause de l'exploitation des minerais de calcaire.

En outre, les grandes exploitations minières coupent les réseaux de drainage naturel et modifient les phénomènes de ruissellement et d'érosion des bassins fluviaux. De même, les exploitations minières à ciel ouvert sont souvent à l'origine des phénomènes d'érosion et de sédimentation du fait de l'enlèvement des strates supérieures, des roches et des couches couvrant les dépôts de minerai.

2) **Défis**

- **Améliorer les retombées financières des collectivités locales dans le cadre de la gestion et l'exploitation des ressources minières**

L'atteinte de cet objectif est assujettie à l'effectivité du décret fixant le taux et les modalités de répartition du Fonds de Péréquation et d'appui aux collectivités locales. Le projet de texte déjà élaboré est dans le circuit d'approbation.

- **Alléger les procédures et promouvoir le secteur minier sénégalais**

En 2008, l'administration minière a délivré une dizaine de titres sur environ cent quatre vingt (180) demandes de titres miniers concernant la recherche et l'exploitation des mines et des carrières. Mais les procédures sont encore jugées un peu lourdes, surtout pour les exploitants-artisans.

- **Assurer la gestion de l'environnement et la réhabilitation des mines et des carrières**

Trois (03) comités pour le suivi environnemental ont été mis en place pour le projet zircon de la grande côte, l'exploitation de l'or de Sabodala et l'exploitation du fer.

Le projet de décret fixant les modalités d'alimentation et de fonctionnement du fonds de réhabilitation des sites miniers et celui sur le fonds de péréquation et d'appui aux collectivités sont dans le circuit administratif.

⁵ Cas des gisements de calcaire dans le plateau de Bargny, de phosphates et d'attapulgite dans la région de Thiès (Taiba, Lam Lam, Allou Kagne, Mbodiène) et des nombreux sites d'orpaillage à l'Est du Sénégal

Par ailleurs, les Plans de Gestion environnementale et sociale (PGES) des différents projets de mines et de carrières sont approuvés par un comité technique national. La mise en œuvre desdits PGES est sous la responsabilité du promoteur du projet. Le suivi est coordonné par le département chargé de l'environnement.

En outre, il importe de mettre en place une réglementation spécifique pour l'exploitation minière à la lisière des aires protégées dans la zone Sud du Sénégal.

En outre, pour éviter les risques de faire souffrir davantage notre agriculture à cause de la dégradation de sa base productive, il faut promouvoir l'utilisation idoine des bonnes pratiques d'exploitation des gisements miniers, en prenant en amont toutes les dispositions pour éviter de dégrader les sols. Il s'agira surtout d'impliquer et de coordonner toutes les entités techniques ayant des compétences en matière de gestion du sol et du sous-sol.

- **Participer à l'atteinte des objectifs agricoles**

Dans le cadre de la réalisation des objectifs définis dans le programme de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA), la Société d'Etudes et de Réalisation des Phosphates de Matam (SERPM) a produit, en 2008, 20.000 tonnes de phosphates naturels ensachés. Ce phosphate a été mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture qui a en charge la distribution. Cette activité a favorisé la création d'une cinquantaine d'emplois temporaires.

3) Perspectives

Les perspectives de développement du secteur minier sont excellentes avec la réalisation d'ici 2012 de trois (03) projets cumulant mille trois cent cinquante (1350) milliards de FCFA et, l'achèvement probable à l'horizon 2013-2015 de trois (03) autres qui font présentement l'objet d'études de pré-faisabilité ou de faisabilité.

Il y a également la valorisation des acquis du PASMI à travers l'opérationnalisation du centre de documentation et du cadastre minier.

Au niveau réglementaire, une révision du Code minier de 2003 est en cours.

Des réformes institutionnelles sont en cours pour rendre plus opérationnels les organes de l'administration minière, valoriser et motiver davantage les ressources humaines. Le renforcement des moyens logistiques permettra d'assurer une meilleure gestion des ressources ainsi qu'un suivi efficace des activités minières. Egalement, la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités est envisagée pour développer l'expertise et accompagner les projets.

Dans l'optique de la pérennisation des acquis du projet d'appui à l'orpaillage, un avenant a été pris pour la prolongation des activités d'encadrement et de suivi sur douze (12) mois.

La SERPM envisage, à travers la GOANA, de mettre à la disposition du monde paysan à compter de 2009 un engrais granulé de qualité à des prix très concurrentiels. A cet effet, une usine modulaire de production d'engrais capable de faire diverses formulations sera prochainement installée sur le site de Ndendoury. Pour 2009, une production pouvant aller jusqu'à trente mille (30.000) tonnes de phosphates granulés est attendue.

Il est important de souligner que le Sénégal a participé activement à l'élaboration et à l'adoption de Code minier sous-régional.

IV. ETUDES DE CAS OU PRATIQUES DE REFERENCE

- **Le projet « Appui à l'orpaillage »**

Le projet d'appui à l'orpaillage se déroule en deux phases :

- la première (2007-2008) a été dédiée à la définition d'un ensemble de recommandations pour une gestion et une promotion du secteur artisanal sur la base d'un état des lieux, d'enquêtes et de projets-pilotes ;
- la seconde phase (2009-2010) permettra de développer des axes importants pour un meilleur encadrement du sous-secteur artisanal, une amélioration des conditions de vie des communautés de mineurs et un renforcement des capacités des acteurs (formations, sensibilisations, informations).

L'analyse des problématiques du secteur a été effectuée de façon intégrée en traitant l'ensemble des aspects qui affecte la vie des populations de mineurs : santé publique, environnement, risque, financement, gains, aspects légaux et techniques.

- ✓ **Résultats obtenus**

Un travail de fond, impliquant les communautés rurales où s'exerce l'orpaillage, a défini un ensemble de propositions pour amender le code minier. Les objectifs de ces propositions sont de :

- créer un statut légal d'orpailleur individuel ;
- faciliter l'octroi d'autorisations adaptées à la taille des exploitations artisanales ;
- rapprocher les services de réception des dossiers des sites artisanaux ;

- faire des missions de suivi sur le terrain.

Il a aussi été noté une carence dans l'appréciation de la prévalence au VIH/Sida et au paludisme. Pour corriger ces lacunes, des plans d'action rapides ont été élaborés et exécutés avec l'appui des structures sanitaires et des ONG locales. Les moyens financiers de pérennisation de ces actions font l'objet d'une étude.

Concernant les activités d'appui à la création de groupements formalisés, une dizaine de GIE ont été créés et/ou redynamisés. Les freins à une formalisation ont été identifiés et l'organisation interne des groupements a pu être testée pendant le fonctionnement d'expériences pilotes. Ces actions ont suscité un intérêt pour la création d'une organisation régionale des orpailleurs sénégalais à l'image de l'Union Nationale des Orpailleurs (UNO) du Mali. Un projet de mutuelle des orpailleurs sur le modèle des mutuelles agricoles est aussi à l'étude.

Les activités de renforcement des capacités de négociation pour asseoir les relations entre porteurs de permis de recherche et artisans mineurs sont en cours d'identification. Trois (03) sites-types où des conflits potentiels risquent d'éclater dans un avenir proche sont analysés et une action de concertation sera tentée à titre pilote.

La mise en place d'instruments simples de mécanisation et d'amélioration de l'exploitation minière se fera également avec un package⁶ technologique dont la plupart des outils sont produits au Sénégal, à des coûts raisonnables, avec des matériaux locaux. Le transfert de technologie est d'ores et déjà assuré puisque les outils sont fabriqués par les élèves et des employés d'un centre de formation professionnelle, au sein d'un lycée à vocation technique et minière à Kédougou. Les performances des outils sont actuellement évaluées avec les communautés cibles.

✓ **Recommandations**

On peut dire que l'objectif visé pour une meilleure gestion du secteur artisanal pourrait suivre deux axes majeurs :

- transformer les artisans-mineurs en opérateurs à part entière en leur apportant une sécurité et en leur conférant un ensemble de droits et d'obligations pour mieux réguler leurs activités;
- promouvoir une petite industrie mécanisée ou partiellement mécanisée dans le but de créer une valeur ajoutée locale à partir des ressources minières (par opposition

⁶ Le package est composé d'un broyeur à marteaux, des sluices performants, d'une cornue communautaire, des cornues individuelles améliorées, un petit trommel-débourbeur, des sluices magnétiques de finition.

aux industries qui exportent la matière brute).

Il faut aussi créer plus d'emplois pérennes et permettre l'exploitation des gisements intermédiaires qui n'intéressent ni les entreprises transnationales ni les artisans.

↑ **Du point de vue juridique**, il s'agit de:

- créer un statut de l'exploitant individuel et l'accompagner d'une charte de l'orpailleur, qui contiendrait des règles minimales sur le comportement civil, le respect de l'environnement et des règles de sécurité et d'hygiène ;
- faciliter l'octroi d'autorisations tout en exigeant en retour une valorisation du périmètre dans le temps imparti sous peine de retrait afin d'éviter la spéculation et de promouvoir la rotation;
- renforcer les prescriptions environnementales, sanitaires et sécuritaires tout en apportant des supports d'information et de sensibilisation pour que ces paramètres soient intégrés dans les projets miniers.

↑ **Du point de vue de la formalisation** :

- faciliter les démarches administratives pour la formalisation des GIE et autres groupements;
- promouvoir le regroupement des artisans-mineurs dans une structure fédérative afin qu'ils soient mieux représentés dans des instances de dialogue du secteur aux niveaux national et sous-régional (l'UEMOA) ;
- accompagner les projets communautaires miniers qui contribuent à créer un tissu industriel minier local ;
- soutenir les projets miniers privés nationaux de petite ou moyenne taille par un encadrement technique et un accès facile aux crédits et aux autorisations.

↑ **Du point de vue technique** :

- promouvoir la diffusion d'outils adaptés aux capacités financières et productives des artisans, tout en préservant les possibilités de gains pour les revenus les plus faibles ;
- créer un savoir-faire local dans la reproduction et la maintenance d'outils ;
- assurer des formations techniques sur les outils.

↕ **Des points de vue environnemental, sanitaire et sécuritaire :**

- promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène et d'environnement sur les sites miniers par la sensibilisation et la formation;
- mettre en place des actions spécifiques pour les problématiques les plus aiguës relatives à l'usage du mercure et à la propagation des maladies sexuellement transmissibles, en particulier le VIH/SIDA ;
- renforcer les capacités d'intervention et de communication des services de santé publique, en formant les responsables de sites miniers aux techniques des premiers gestes de secours et, en dotant les zones éloignées de moyens de communication;
- assurer la formation du personnel soignant de proximité aux risques de santé les plus communs liés à l'exploitation (par exemple les symptômes liés à l'usage du mercure) ;
- doter les communautés villageoises les plus enclavées d'infrastructures de santé et de points d'eau.

↕ **Du point de vue de la commercialisation :**

- former les agents locaux de contrôle et les forces de l'ordre au droit minier dans le but d'éviter les abus et d'éclaircir leurs relations avec les acteurs miniers, notamment dans les zones frontalières ;
- informer les acheteurs, souvent étrangers, de leurs droits et obligations envers l'État sénégalais et dans le même temps renforcer les contrôles ;
- promouvoir la mise en place de comptoirs privés d'achat agréés grâce à des mesures incitatives (exonérations fiscales) et, leur donner des mandats très précis, notamment en matière de suivi des cours officiels de l'or et de déclaration des opérations effectuées ;
- favoriser la diffusion d'informations sur le cours officiel de l'or.

↕ **Du point de vue social et relationnel :**

- faire respecter les dispositions légales en vigueur par toutes les parties ;
- mettre en place une politique de négociation au cas par cas pour les conflits territoriaux entre grandes entreprises et sites artisanaux ;
- prendre en compte les intérêts des populations autochtones dans le partage des richesses issues de l'exploitation minière en favorisant l'emploi de la main d'œuvre locale et la réalisation d'infrastructures sociales de base (dispensaires, puits, forages, pistes de productions, routes, écoles).